

ÉTATS

FINANCIERS

FIRME TURNIER
60, Rue Mérisier
Delmas 48, Port-au-Prince
République d'Haïti

ERNST & YOUNG (RACINE)
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 - Dakar
République du Sénégal

**Banque de la République d'Haïti
(BRH)**

Rapport des auditeurs indépendants

Etats financiers annuels

Exercice clos le 30 septembre 2014

**Banque de la République d'Haïti
(BRH)**

Rapport des auditeurs indépendants

Etats financiers annuels

Exercice clos le 30 septembre 2014

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014, sur l'audit des états financiers de la Banque de la République d'Haïti (BRH).

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de la République d'Haïti (BRH) comprenant le bilan au 30 septembre 2014, ainsi que le compte de pertes et profits, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes (ci-après désignés « les états financiers »). Ces états financiers ont été établis par le Management conformément aux principes et méthodes comptables édictés par la BRH qui sont décrits dans les notes annexes.

Responsabilité du Management dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Management de la BRH est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictés par la BRH, ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Justification de l'opinion avec réserves

- **Comptes d'engagements (dépôts)**

Suite à notre demande d'informations, nous n'avons pas reçu de réponse des titulaires des comptes de dépôts suivants :

En millions de Gourdes	
Libellé	Montant
Gouvernement Central	30,854
Institutions locales	31
Total	30,085

En l'absence de ces réponses, nous n'avons pas pu obtenir les informations suivantes :

- éventuel désaccord sur les soldes comptabilisés par la BRH,
- liste des éventuels prêts et avances consenties par la BRH,
- liste des éventuels engagements hors bilan,
- liste des personnes habilitées à faire fonctionner les comptes.

Par ailleurs, le rapprochement entre la situation auxiliaire dans GCC des comptes d'engagement et la balance générale (CODA) a mis en évidence des soldes des comptes du Trésor Public que nous n'avons pas pu rapprocher avec la balance générale. Les soldes de ces comptes dans GCC s'établissent à 87 milliards de gourdes (crédoiteurs).

- **Participation TELECO**

La quote-part de la BRH dans les résultats annuels enregistrés par la TELECO s'élève à un montant cumulé de G.1.900 millions au 30 septembre 2014. En l'absence d'états financiers récents et audités

de la TELECO, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier, d'une part, la valeur comptable de la participation dans la société TELECO au 30 septembre 2014 et, d'autre part, la quote-part du résultat net de cette société revenant à la BRH à cette date.

Opinion avec réserves

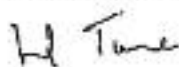
A notre avis, sous réserve des incidences éventuelles des points décrits dans les paragraphes ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la BRH au 30 septembre 2014, de son patrimoine, de ses résultats et de la variation de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes.

Principes comptables

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les points suivants :


1. Les notes 1 et 2 annexées aux états financiers qui décrivent les principes comptables suivis. Les états financiers ont été établis pour satisfaire aux obligations issues de la loi organique du 17 août 1979 relatives à la présentation d'informations financières sur la BRH.
2. Les états financiers ci-joints ne comprennent pas les engagements hors bilan de la BRH.
3. Selon l'article 59 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH, « les profits nets de la BRH seront distribués de la façon suivante : 25 % au Trésor Public, 10 % à la réserve légale et le reste à des réserves spéciales destinés aux fins d'investissement, de placement, d'extension qui seront fixés par le Conseil d'Administration ». Sur l'exercice 2012-2013, la BRH a réalisé un profit 6,629 millions. En février 2016, sur autorisation du Gouverneur, la quote-part revenant au Trésor Public a fait l'objet de paiement. Toutefois, le Conseil d'Administration n'a pas autorisé l'affectation de ce résultat au titre des réserves légales et spéciales.

FIRME TURNIER



Antoine Lionel TURNIER
Associé

ERNST & YOUNG (RACINE)



Makha SY
Associé

Le 29 février 2016

Sommaire

Etats financiers au 30 septembre 2014	5-8
Bilan	5
Comptes de pertes et profits	6
Etat de variation des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie	8
Notes annexes aux états financiers	9-19
Informations sur le bilan	20-57
Informations sur le compte de pertes et profits	58-63
Divers	64

Etats financiers au 30 septembre 2014

Bilan

(En milliers de Gourdes)

	Notes	30/09/2014	30/09/2013	Variation	
				Valeur	%
ACTIF					
Avoirs en or	4	3 197 200	3 348 820	(151 620)	-5%
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	5	4 652 294	4 622 406	29 888	1%
Avoirs en monnaies étrangères	6	76 619 690	93 560 800	(16 941 110)	-18%
Participations dans les organismes internationaux	7	2 764 344	2 632 801	131 543	5%
Placements locaux	8	3 143 750	275 000	2 868 750	1043%
Prêts et avances au gouvernement et aux collectivités	9	46 637 150	46 431 966	205 164	0%
Prêts et avances aux particuliers et aux autres institutions	10	2 733 749	2 464 006	269 743	11%
Prêts et avances aux institutions financières monétaires et non monétaires	11	806 776	620 803	185 973	30%
Immobilisations	12	4 729 225	4 231 918	497 307	12%
Autres actifs	13	2 347 978	2 189 793	158 185	7%
TOTAL		147 632 156	160 378 333	(12 746 177)	-8%
PASSIF					
Billets et monnaies en circulation	14	27 269 017	24 092 405	3 186 612	13%
Comptes d'engagements	15	94 652 752	110 913 871	(16 261 119)	-15%
Engagements envers le FMI	16	7 958 013	7 795 833	162 180	2%
Contributions et engagements de l'Etat haïtien sur participation au capital des organismes financiers internationaux	17	3 565 580	3 423 065	142 515	4%
Autres passifs	18	11 114 591	11 791 132	(676 541)	-6%
Réserves de réévaluation de change	19	6 350 777	5 404 464	946 313	18%
Réserves générales	20	(3 657 049)	(2 533 885)	(1 123 164)	44%
Réserva de réévaluation de l'or	21	246 389	105 297	141 092	134%
Réserva allocation spéciale retraite	22	367 674	272 933	94 741	35%
Capital et réserves	23	1 256 282	1 256 282	-	0%
Résultat des exercices antérieurs	24	(2 126 556)	(2 761 758)	635 202	23%
Résultat		634 686	620 694	5 992	1%
TOTAL		147 632 156	160 378 333	(12 746 177)	-8%

Comptes de pertes et profits

(En milliers de Gourdes)

	Notes	30/09/2014	30/09/2013	Variation	
				Valeur	%
Produits des opérations avec l'étranger : intérêts		2 735 155	2 616 122	119 033	5%
		1 099 890	1 099 842	48	0%
Produits de placements, prêts et avances à l'Etat Haïtien					
Produits des opérations de crédit		125 555	112 639	12 916	11%
Intérêts débiteurs et frais financiers		(275 658)	(444 347)	168 679	38%
Autres dépenses d'intérêts		(44 058)	(144 075)	100 017	69%
Résultat net d'intérêts	25	3 640 874	3 240 181	400 693	12%
Dividendes		6 918	5 954	964	16%
Gains sur ventes des valeurs mobilières		511 693	590 907	(79 214)	-13%
Pertes sur ventes des valeurs mobilières		(11 308)	-	(11 308)	100%
Résultats sur ventes de valeurs mobilières	26	500 385	590 907	-90 522	-15%
Produit net bancaire		4 148 177	3 837 042	311 135	8%
Autres produits	27	210 939	232 327	-21 388	-9%
Gain extraordinaire		410	367	43	12%
Résultat opérationnel		4 359 526	4 069 736	289 790	7%
Entretien de la circulation fiduciaire		301 390	263 578	37 812	14%
Rémunérations et charges sociales		2 520 255	2 350 724	169 531	7%
Dépenses administratives		552 029	522 005	30 024	6%
Dotations aux amortissements		196 638	180 617	16 021	9%
Dépenses relatives à la gestion des actifs		69 663	60 682	8 981	15%
Dons		57 752	46 439	11 313	24%
Autres dépenses		-	4 354	-4 354	-100%
Pertes nettes dues au séisme		-	108	-108	-100%
Dotations pour mauvaises créances		27 113	12 097	15 016	124%
Dotations pour risques et charges		-	438	-438	-100%
Charges d'exploitation générale	28	3 724 840	3 441 042	283 798	8%
Revenus nets de l'exercice		634 686	628 694	5 992	1%

Etat de variation des capitaux propres

(En milliers de Gourdes)

	Capital	Réserves légales	Réserves spéciales	Réserve pour réévaluation d'immeubles	Total capitaux propres
Solde au 30/09/2013	-50 000	-74 454	- 412 825	-719 003	1 256 282
Affectations	-	-	-	-	-
Prélèvements	-	-	-	-	-
Réévaluation	-	-	-	-	-
Solde au 30/09/2014	-50 000	-74 454	-412 825	-719 003	-1 256 282

Tableau des flux de trésorerie

	(En milliers de Gourdes)	
	2014	2013
Activités d'exploitation		
Revenu net de l'exercice	634 686	628 694
Éléments de conciliation du revenu net aux liquidités résultant des activités d'exploitation		
Dotations aux amortissements	179 547	320 791
Provisions pour pertes de valeur sur prêts	26 182	10 367
Effet de change suite à la réévaluation de la participation des organismes financiers Inter	919 512	408 179
Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation		
Augmentations des prêts et avances, net	4 518 531	(157 459)
Billets en monnaies en circulation	3 205 866	1 364 253
Engagements en devises	2 162 744	(6 763 284)
Contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux	341 017	965 492
Engagements envers les banques créatrices de monnaie	(4 515 998)	5 582 700
Dépôts du Gouvernement Central	(4 794 410)	(1 640 582)
Engagements envers les autres institutions	(1 474 689)	593 875
Changements dans les autres éléments d'actif, de passif et de réserves	(14 439 519)	8 261 604
Liquidités provenant des activités d'exploitation	(13 236 531)	9 574 830
Activités d'investissement		
Augmentation des placements étrangers	13 233 424	(27 905 779)
(Augmentation) diminution des placements locaux	(1 806 116)	382 638
Acquisitions d'immobilisations nettes	(641 519)	(568 599)
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement	10 785 789	(28 091 740)
Augmentation (Diminution) nette des liquidités	(2 450 742)	(18 516 910)
Liquidités au début de l'exercice	8 950 776	27 467 686
Liquidité à la fin de l'exercice	6 500 034	8 950 776

Notes annexes aux états financiers

Règles et méthodes comptables de la BRH

Note 1 - Cadre juridique et activités

La Banque de la République d'Haïti (BRH), dont le Siège est sis à la rue du Quai à Port-au-Prince (Haïti), est un organisme public autonome, constitué par l'Etat Haïtien, par la loi du 17 août 1979, modifié en ses articles 9 et 17 par le décret du 28 mars 1985. Son capital social n'est pas divisé en actions. Il est détenu par l'Etat Haïtien et peut être augmenté selon les besoins de l'institution.

La loi du 17 août 1979 portant création de la BRH stipule en son article 6 que celle-ci est dirigée par un Conseil d'Administration dont les membres sont nommés pour une période de trois (3) ans, renouvelable par arrêté du Président de la République. Conformément aux dispositions de la Constitution de 1987, ils sont ratifiés par le Sénat de la République.

La BRH est une Banque Centrale et, à ce titre, a pour objet de :

- promouvoir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables au développement de l'économie nationale ;
- encourager le développement et l'utilisation la plus complète et la plus efficace des ressources productives du pays ;
- adapter les moyens de paiement et la politique de crédit aux besoins légitimes de l'économie haïtienne et, en particulier, à la croissance de la production nationale ;
- aider à éviter toutes tendances inflationnistes, spéculatives et déflationnistes qui seraient nuisibles aux intérêts permanents de la nation ;
- conseiller le Gouvernement en matière de politique monétaire, dans le but principal de maintenir, à l'intérieur du pays, la stabilité relative des prix et à l'extérieur, la croissance des échanges ;
- faciliter l'expansion du commerce intérieur et extérieur en vue de contribuer à l'instauration et au maintien d'un niveau élevé de l'emploi et du revenu réel ;
- assurer l'administration et la gestion des réserves de changes, veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux institutions financières ;
- contrôler et orienter la circulation et la distribution du crédit ;
- émettre des billets de banque, frapper des pièces métalliques et créer de la monnaie scripturale ;
- exercer toutes les activités de banquier de l'Etat, d'agent financier et fiscal pour toutes ses opérations de caisse et de crédit.

La BRH utilise divers instruments dans la mise en œuvre de la politique monétaire, dont l'objectif fondamental demeure la stabilité des prix. Son principal canal de gestion monétaire est, depuis 1996, la vente aux banques de la place des bons qu'elle émet.

La BRH mène des négociations avec le Ministère de l'Economie et des Finances en ce qui a trait au niveau et aux conditions de financement du déficit budgétaire. Ces ententes se matérialisent, en général, par des accords signés entre le Gouverneur de la BRH et le Ministre de l'Economie et des Finances.

Au plan de la réglementation et de la supervision bancaires, la BRH, conformément aux articles 29 à 32 de sa loi organique et à l'article 43 du décret du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques, a le pouvoir d'inspecter celles-ci et de les soumettre à un régime de normes prudentielles.

En sa qualité de banquier de l'Etat (article 37 de la loi organique), la BRH tient le compte courant de toutes les institutions et collectivités publiques. Elle se charge de la collecte des recettes de l'Etat et encaisse directement pour le compte de celui-ci les taxes internes et les droits de douane. Elle fait aussi fonction de gardienne des titres appartenant à ces entités (article 38 de la loi organique).

Pour l'exécution de ces opérations, la BRH est organisée en un réseau comportant un Siège et une succursale au Cap-Haïtien. La BRH s'est orientée vers une organisation interne destinée à faciliter la mise en œuvre de sa stratégie de modernisation.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

2.1 - Référentiel comptable en vigueur au 30 septembre 2014

Les états financiers de la Banque de la République d'Haïti ont été élaborés conformément aux dispositions de la loi organique du 17 août 1979 et suivant la méthode de comptabilité d'exercice. Ils sont libellés en Gourde qui est la monnaie nationale Haïtienne.

2.2 - Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois, l'exercice débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

2.3 - Principes comptables

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- comptabilité d'engagement,
- intelligibilité,
- pertinence,
- fiabilité,
- comparabilité.

2.4 - Méthode d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base de la valeur de marché pour l'or, des titres et des éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan, ainsi que du coût historique pour les autres rubriques.

2.5 - Estimations et jugements

Lors de la préparation de ces états financiers, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats actuels peuvent être différents de ces estimations.

La BRH établit une provision pour pertes de valeur sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation de la perte de valeur réelle sur le portefeuille de prêts à cette date. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur, et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire.

2.6 - Effets des transactions et événements

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ces transactions et événements se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercices comptables, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.7 - Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de transaction. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur en fin de période. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans un compte de réserve « Réserve de réévaluation de change », conformément à l'article 56 de la loi organique.

2.8 - Impôts et taxes

Conformément à l'article 63 de la loi organique, la BRH est exonérée du paiement des droits et taxes de l'Etat ou des communes à l'occasion de toutes opérations qui lui sont propres. De même, elle bénéficie de l'exemption des droits à l'occasion de ses importations y compris matériels, équipements, lubrifiants, carburants.

2.9 - Avoirs en or

L'or est valorisé au cours en vigueur à la date du bilan. Les gains et les pertes résultant de cette valorisation sont inscrits à la réserve de réévaluation. Le stock d'or n'est pas porteur d'intérêts. L'avoir en or fait partie des réserves nettes de change en accord avec l'article 52 de la loi organique de la BRH.

2.10 - Avoirs sur le FMI, engagements envers le FMI

La BRH est l'agent fiscal de l'Etat Haïtien auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des Gourdes détenus par le FMI. En vertu de la loi du 19 septembre 1952, la Banque représente le Gouvernement Haïtien en toute négociation ou transactions avec le Fonds. Toutes les transactions entre le Gouvernement et le Fonds sont inscrites dans les livres de la BRH.

Les différences résultant des opérations de la BRH avec le Fonds sont supportées par le Gouvernement Haïtien et sont comptabilisées au bilan dans le compte «Avance différence de change FMI ».

Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI, à savoir le Droit de Tirage Spécial (DTS).

Les opérations et transactions de l'Etat Haïtien avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts de l'Etat et sa souscription en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

Les tirages effectués par l'Etat auprès du FMI sont reçus et enregistrés dans les comptes dépôt à vue de la BRH à la Federal Reserve Bank en dollars, d'une part, et dans les comptes d'engagements envers le FMI en DTS, d'autre part. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés à l'Etat et la dette vis-à-vis du FMI sont portées directement au compte « Avance Différence de change FMI ».

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits dans le compte « Avance différence de change FMI ».

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en DTS sont réévalués sur la base du cours du DTS/Gourdes de fin de mois.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en Gourdes sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte « Avance différence de change FMI ».

2.11 - Participations, contributions et engagements dans les autres organismes financiers internationaux

Conformément à l'article 2, alinéa 10, et l'article 61, alinéa 2 de la loi du 17 août 1979, la BRH enregistre dans ses livres les participations de la République d'Haïti dans les différents organismes internationaux. Le Gouvernement Haïtien a souscrit au capital de différents organismes financiers internationaux. Les montants payés à titre de capital sont reflétés comme des contributions, et les montants non encore versés sont reflétés comme des engagements. Ces transactions sont gérées par la BRH à titre de fiduciaire et sont réévaluées aux taux de change de la fin de l'exercice. L'effet de change résultant de la réévaluation des actifs et passifs de l'Etat Haïtien est enregistré au bilan dans le compte « Réserves de réévaluation de change ».

2.12 - Placements à la Télécommunication d'Haïti (TELECO)

La BRH détient 97 % des actions de la TELECO et le Gouverneur de la BRH est le président du Conseil d'Administration de cette institution. Les titres de participation détenus sur la TELECO ont été initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition. La valeur comptable de ces titres est ajustée en y incluant la quote-part de la BRH dans les résultats annuels enregistrés par la TELECO. Depuis 2001, en l'absence d'états financiers audités de la TELECO, la valeur comptable du placement à la TELECO n'a pas connu d'évolution.

2.13 - Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BRH sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans des actifs obligataires.

2.13.1 - Portefeuille titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BRH détient des valeurs mobilières de placement. La BRH a choisi un système de gestion par administrateurs externes de portefeuille (gestion déléguée). Les gérants de portefeuille peuvent bénéficier de pouvoirs discrétionnaires ou peuvent être sujets à des limitations strictes, concernant la sélection des placements.

Ces placements sont disponibles à la vente.

• *Actifs financiers disponibles à la vente*

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres dans le compte « Réserve de réévaluation de change ».

2.14 - Prêts et avances au Gouvernement et aux collectivités

Les crédits à l'Etat Haïtien représentent un financement au Secteur Public ainsi que les prêts et avances en comptes courants au Gouvernement, aux collectivités locales et aux entreprises publiques. Ils sont évalués au coût. La BRH n'enregistre pas de perte de valeur sur les crédits à l'Etat Haïtien et aux entreprises publiques à moins de désaccords spécifiques. Les revenus d'intérêts sur ces prêts, avances et placements sont comptabilisés sur une base d'exercice.

2.15 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, avec possibilité de réévaluation.

Les réévaluations sont effectuées par des experts en évaluation.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée en contrepartie des comptes d'immobilisations.

Suite au séisme du 12 janvier 2010, les pertes sur les immeubles de la Banque qui ont subi des dommages ont été évaluées et enregistrées dans les livres de la BRH.

A l'exception des terrains, des constructions en cours, les Immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie utile.

Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie utile (en mois)
Terrains	Non amortissable
Bâtisses	240
Mobilier et matériel de bureau	48
Matériel informatique	60
Logiciel informatique	12
Matériel roulant	48
Équipements	60
Installations	60
Aménagements, Extensions, Agrandissements	60

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan dans un compte distinct « Biens totalement amortis » aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

2.16 - Stocks de billets neufs en transit

A l'achat, les signes monétaires sont comptabilisés en engagements hors bilan au prix d'achat, auquel viennent s'ajouter les frais de transport.

A l'émission, les quantités de signes monétaires émises sont valorisées selon la méthode FIFO et comptabilisées au bilan. A la clôture de l'exercice, les billets et monnaies non émis sont traités comme des stocks. Ils font l'objet d'un inventaire physique et sont valorisés selon la méthode FIFO.

Les réévaluations sont effectuées par des experts en évaluation.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée en contrepartie des comptes d'immobilisations.

Suite au séisme du 12 janvier 2010, les pertes sur les immeubles de la Banque qui ont subi des dommages ont été évaluées et enregistrées dans les livres de la BRH.

A l'exception des terrains, des constructions en cours, les Immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie utile.

Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie utile (en mois)
Terrains	Non amortissable
Bâtisses	240
Mobilier et matériel de bureau	48
Matériel informatique	60
Logiciel informatique	12
Matériel roulant	48
Équipements	60
Installations	60
Aménagements, Extensions, Agrandissements	60

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan dans un compte distinct « Biens totalement amortis » aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

2.16 - Stocks de billets neufs en transit

A l'achat, les signes monétaires sont comptabilisés en engagements hors bilan au prix d'achat, auquel viennent s'ajouter les frais de transport.

A l'émission, les quantités de signes monétaires émises sont valorisées selon la méthode FIFO et comptabilisées au bilan. A la clôture de l'exercice, les billets et monnaies non émis sont traités comme des stocks. Ils font l'objet d'un inventaire physique et sont valorisés selon la méthode FIFO.

2.17 - Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur faciale ou valeur nominale.

2.18 - Comptes d'engagements

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la BRH sont inscrits au bilan à leur valeur nominale et ne sont pas rémunérés.

2.19 - Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque la BRH a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif (actifs non performants).

2.20 - Fonds de retraite et prime de séparation

La dépense annuelle pour le fond de retraite et primes de séparation est établie en fonction d'un taux de contribution fixé par la Banque de la République d'Haïti.

2.21 - Réserve de réévaluation de change

L'article 56 de la loi organique de la BRH précise que les gains et les pertes, qui résultent de la réévaluation des avoirs et des engagements de la BRH détenus en devises ou en or, doivent être comptabilisés à un compte dénommé "Réserve de réévaluation" présenté au bilan au niveau du capital et réserves.

2.22 - Réserve pour réévaluation d'immeubles

Le solde de ce poste sera viré à la réserve spéciale quand les immeubles seront comptabilisés. Toute moins-value résultant de la réévaluation est enregistrée directement comme une dépense à l'état des résultats à moins qu'elle ne soit relative à une plus-value existante pour un même immeuble déjà réévalué. Le cas échéant, cette moins-value sera affectée préalablement au poste de réserve de réévaluation-terrains et immeubles.

2.23 - Réserves générales

Ce poste enregistre les pertes et gains latents qui résultent des réévaluations périodiques du portefeuille de titres de la BRH.

2.24 - Distribution des profits nets

Selon l'article 59 de la loi régissant la BRH, les résultats nets doivent être distribués de la manière suivante : 25 % au Trésor Public, 10 % à la réserve légale et le solde à des réserves spéciales destinées aux fins d'investissements, de placements, d'agrandissement et autres, tel que fixé par le Conseil d'Administration. En 2010 et 2009, le Conseil d'Administration a convenu avec le Ministère de l'Economie et des Finances de ne pas effectuer de distribution à l'Etat en vue d'éponger les pertes antérieures et de constituer les réserves nécessaires à la recapitalisation de la BRH, tel que prévu dans le cadre d'accords avec les partenaires internationaux.

2.25 - Gestion des risques

La BRH est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

- **Risque de marché** : risque de perte due aux changements dans les prix et aux taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- **Risque de contrepartie** : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BRH.

2.26 - Reconnaissance des produits et des charges

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;

- les plus-values et moins-values latentes sur les instruments financiers liées aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au bilan dans le compte « Réserves générales » ;
- les écarts de conversion sur les devises étrangères sont comptabilisés au bilan dans le compte « Réserves de réévaluation de change ».

2.27 - Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'évènements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture, sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.28 - Changement de méthodes, d'estimations comptables

Aucun changement de méthode ou d'estimation comptables n'est intervenu durant l'exercice 2013-2014.

Note 3 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'Or

Monnaies étrangères et or	30/09/2014 (en Gourdes)	30/09/2013 (en Gourdes)
1 Dollar des Etats-Unis (USD)	45,5577	43,7429
1 Euro (EUR)	57,5439	59,1710
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	67,5438	67,1051
1 Once d'or	55 420,94	58 024,95

Informations sur le bilan

Bilan - Actif

Note 4 - Avoirs en or

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014		30/09/2013		Variation
	En once	En milliers de Gourdes	En once	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
Or en dépôt chez Morgan Stanley Smith Barney	1 308	72 643	1 308	75 870	(3 227)
Or en dépôt à la Federal Reserve Bank	56 918	3 124 557	56 918	3 272 950	(148 393)
Total	58 226	3 197 200	58 226	3 348 820	(151 620)

Cette rubrique enregistre les avoir en or détenus par la BRH à la Federal Reserve Bank of New York (1 308 Oz) et chez Morgan Stanley (56 918 Oz).

Le stock d'or est réévalué mensuellement sur la base du cours de l'once d'or affiché sur le site Bloomberg. L'écart entre la valeur réévaluée du stock et sa valeur comptable est enregistré au capital dans les comptes "533000 Réserve de réévaluation or" pour l'or détenu à la Federal Reserve et "538400 Réserve de plus-value non réalisée sur placement" pour l'or détenu à la Morgan Stanley. L'évolution du solde par rapport à l'exercice précédent résulte de la dépréciation de l'once d'or qui est passé de G. 58 024 au 30 septembre 2013 à G. 55 421 au 30 septembre 2014.

Note 5 - Avoirs sur le Fonds Monétaire International (FMI)

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS et se détaille comme suit :

	30/09/2014		30/09/2013		Variation
	En DTS	En milliers de Gourdes	En DTS	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
Position de réserve	68 047	4 596	68 047	4 566	30
Avoirs en droits de Tirages Spéciaux	68 810 090	4 647 698	68 820 267	4 617 840	29 858
Total	68 878 137	4 652 294	68 888 314	4 622 406	29 888

- **Position de réserve**

Constitué en 1945, le FMI a été investi par ses textes fondateurs de la mission statutaire de restaurer la stabilité du système monétaire international. Les opérations de l'Etat Haïtien avec le FMI (le Fonds) sont régies par l'article VIII des statuts du FMI.

Les souscriptions des pays membres constituent l'origine normale des ressources du Fonds. A chaque pays est assignée une quote-part. Les quotes-parts souscrites sont libérées en devises par les Etats membres à concurrence de 25 %, et en monnaie nationale à concurrence de 75 %.

La position de réserve d'un pays auprès du FMI est égale à la différence entre sa quote-part et la souscription versée en monnaie nationale.

La position de réserve de la République d'Haïti auprès du FMI s'analyse comme suit :

	30/09/2014		30/09/2013		Variation
	En DTS	En milliers de Gourdes	En DTS	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
Quota FMI	81 900 000	5 531 841	81 900 000	5 495 490	36 351
FMI, Compte no 1	(36 290 445)	(2 451 196)	(36 290 445)	(2 435 089)	(16 107)
FMI, Compte titres	(45 541 508)	(3 076 049)	(45 541 508)	(3 055 835)	(20 214)
Total	68 047	4 596	68 047	4 566	30

- Quota FMI

Le quota FMI correspond à la quote-part exprimée en DTS et attribuée à l'Etat Haïtien dans le cadre de sa souscription lors de son admission au Fonds. Il représente un actif de la République d'Haïti. Comme sur les exercices précédents, le quota FMI est resté stable en l'absence de décision par le Conseil d'Administration du FMI d'une augmentation de la quote-part de l'Etat Haïtien.

- Compte FMI n° 1 et compte de titres

Le compte FMI n° 1 et le compte de titres correspondent à la quote-part réglée en monnaie nationale ou sous forme de titres par l'Etat Haïtien. En qualité de dépositaire, la BRH tient ces comptes enregistrant les avoirs du FMI en Gourdes. Ces comptes constituent des engagements de la BRH vis-à-vis du Fonds.

Au 30 septembre 2014, le compte FMI n° 1 et le compte de titres présentent respectivement des soldes créditeurs de G.2.451 millions et G.3.076 millions. En l'absence d'évolution des soldes en DTS de ces comptes, les variations respectives constatées de G.16 millions et G.20 millions, résultent exclusivement de l'appréciation du cours du DTS qui est passé de G.67,1 au 30 septembre 2013 à G.67,5438 au 30 septembre 2014.

- Avoirs en droits de tirages spéciaux

Les DTS détenus ont évolué ainsi qu'il suit :

	En DTS
Solde au 30/09/2013	68 820 267
Acquisitions	-
Cessions	-
Rémunérations perçues	68 582
Commissions payées	(78 759)
Solde au 30/09/2014	68 810 090

Les rémunérations perçues correspondent aux intérêts payés par le FMI sur les avoirs en DTS. Les commissions payées correspondent essentiellement aux intérêts versés au FMI et calculés sur la base du stock de DTS alloués à l'Etat Haïtien.

Note 6 - Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend l'encaisse, les dépôts à vue et de garantie à l'étranger, les valeurs en transit et les placements en devises étrangères. Elle se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Billets, pièces de monnaie et chèques	1 494 006	900 183	593 823
Avoirs dans les banques non résidentes	4 962 502	7 921 375	(2 958 873)
Valeurs en transit sur l'étranger	24 501	24 604	(103)
Remises en transit en devises sur le pays	19 039	203 074	(184 035)
Collatéral	596 015	570 452	25 563
Placements en devises étrangères	69 523 627	83 941 112	(14 417 485)
Total	76 619 690	93 560 800	(16 941 110)

- **Billets, pièces de monnaie et chèques en USD**

Les billets, pièces de monnaie et chèques en devise, essentiellement en dollars, sont constitués par les encaisses détenues au Siège et au Cap Haïtien. Ces encaisses s'analysent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Billets devises guichets	7 780	5 611	2 169
Billets devises non triés	466 306	128 395	337 911
Billets devises caveau	726 736	735 887	(9 151)
Pièces devises caveau	275	265	10
Sous-total Siège	1 201 097	870 158	330 939
Billets devises Cap Haïtien	292 909	30 025	262 884
Total	1 494 006	900 183	593 823

- **Avoirs dans les banques non résidentes**

Les avoirs dans les banques non résidentes sont essentiellement constitués des dépôts à vue et se décomposent comme suit :

Banque	30/09/2014		30/09/2013		Variation
	En devise	En milliers de Gourdes	En devise	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
Correspondants USD					
Citibank NY	21 667 694	987 130	68 408 814	2 992 400	(2 005 270)
Fédéral Reserve	81 612 264	3 718 067	99 853 250	4 367 871	(649 804)
Citibank Collatéral	307 172	13 994	307 139	13 435	559
Citibank IDA	14 157	645	14 900	651	(6)
Bladex	2 695 514	122 801	2 694 331	117 858	4 943
Bladex collatéral	864 684	39 393	709 026	31 015	8 378
Correspondant EUR					
Banque de France	1 398 437	80 472	6 728 825	398 145	(317 673)
Total		4 962 502		7 921 375	(2 958 873)

- **Collatéral**

Ce compte enregistre les dépôts de garantie constitués auprès de la Citibank New-York pour la mise en place de lettre de crédit, sur demande du Ministère de l'Economie et des Finances haïtien.

- **Placements non-résidents**

Les placements non-résidents sont constitués par un portefeuille de liquidité, en gestion déléguée auprès de gérants de portefeuille aux Etats-Unis. Ils se décomposent comme suit par gestionnaire :

Note 7 – Participation dans les organismes internationaux

Cette rubrique comprend les participations de l'Etat Haïtien dans le capital des organismes financiers internationaux. Elle s'analyse comme suit au 30 septembre 2014 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Banque Interaméricaine de Développement (BID)	2 116 512	1 944 076	172 436
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	245 610	302 511	(56 901)
Banque Caraïbienne de Développement (BCD)	150 210	144 227	5 983
Association Internationale de Développement (IDA)	50 451	48 455	1 995
Société Interaméricaine d'Investissement (SI)	143 051	137 353	5 698
Fonds Multilatéral d'Investissement	13 667	13 123	544
Société Internationale de Financement (IFC)	37 449	35 957	1 492
Agence de Garantie des Investissements Multilatéraux (MIGA)	7 394	7 099	295
Total	2 764 344	2 632 801	131 543

Ces participations sont souscrites en devise ou en monnaie nationale pour le compte de la République d'Haïti.

Note 8 - Placements locaux

Cette rubrique comprend des avances de fonds accordées à la Banque Nationale de Crédit et des obligations du Trésor Haïtien souscrites par la BRH.

Elle s'analyse comme suit, au 30 septembre 2014 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Avances BNC	2 75 000	275 000	-
Obligations du Trésor Haïtien	2.868.750	-	2.868.750
Total	3.143 750	275 000	2.868.750

- **Avances BNC**

Ce poste enregistre exclusivement des avances de fonds accordées à la Banque Nationale de Crédit (BNC) par la République d'Haïti en 2009.

Ces avances ont été converties en obligations subordonnées conformément au protocole d'accord signé en date du 29 septembre 2010 entre la BRH et la BNC. Ce protocole fixe la durée des remboursements à 20 ans avec un taux d'intérêt de 1 % l'an.

- **Obligations du Trésor Haïtien**

En date du 12 septembre 2014, la BRH a signé avec le Ministère de l'Economie et des Finances, un protocole d'accord par lequel la BRH accepte de faire l'acquisition d'Obligations du Trésor pour une valeur de 2.868.750 milliers de gourdes. Ces obligations sont dématérialisées et sont au nombre de trente (30), remboursables au taux de 7 % l'an sur une période allant de 1 à 60 mois.

Ces obligations ont été émises par l'Etat Haïtien dans le but de liquider les arriérés de paiement du Gouvernement au titre des travaux d'infrastructure entamés à la suite du passage sur le pays de la catastrophe Sandy.

Il convient de noter que des obligations d'égal montant ont été souscrites par les banques commerciales.

Note 9 - Prêts et avances au Gouvernement et aux collectivités

Cette rubrique comprend les créances détenues sur l'Etat Haïtien et les intérêts à recevoir. Elle s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Frais différés bons BRH	24 298	20 827	3 471
Autres prêts et avances au Gouvernement	46 337 890	46 319 505	18 385
Intérêts à recevoir sur prêts et avances au Gouvernement	274 962	91 654	183 308
Total	46 637 150	46 431 986	205 164

- **Autres prêts et avances au Gouvernement**

Le solde se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Avances différence de change FMI	1 497 177	1 478 793	18 384
Avances à consolider	44 840 713	44 840 712	1
Total	46 337 890	46 319 505	18 385

- *Avances différence de change FMI*

Ce poste est constitué des écarts de changes constatés lors des réévaluations mensuelles des comptes qui enregistrent les opérations avec le FMI et qui sont libellés en DTS.

Conformément à l'article 12 du décret du 1er octobre 1952 autorisant le Gouvernement de la République d'Haïti à devenir membre du Fonds Monétaire International, à la fin de chaque année fiscale, toute différence résultant des opérations avec le FMI est supportée par le Gouvernement Haïtien.

- *Avances à consolider*

Ce poste enregistre les créances de la BRH sur l'Etat Haïtien, qui ont fait l'objet de consolidation et/ou de protocole d'accord signés entre les deux parties. Il s'analyse comme suit au 30 septembre 2014 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014
Dettes consolidées de l'Etat Haïtien envers la BRH au 30/09/2013 (1)	42 865 239
Dettes des institutions publiques envers la TELECO au 31/12/2009 (2)	1 023 479
Billet à ordre du 11 octobre 2007 (2)	951 995
Total	44 840 713

- (1) Ce montant correspond à hauteur de G.42.865.025 milliers aux créances de la BRH sur l'Etat Haïtien qui ont fait l'objet d'une évaluation contradictoire entre les deux parties et d'un rapport de consolidation signé par le Ministère de l'Economie et des Finances et la BRH au 30 septembre 2009.

Il se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

Description	Montant
Titres du Gouvernement	1 217 103
Déficit cumulé du Trésor au 30/09/2009	28 655 885
Déficit cumulé du Trésor 2010 et 2011	6 084 602
Arriérés d'intérêts	12 435
Autres avances	158 444
Avances à consolider 2007-2008	6 736 556
Total	42 865 025

- (2) Ces créances ont fait l'objet d'un protocole d'accord tripartite en date du 29 septembre 2010 entre le Ministère de l'Economie et des Finances, la BRH et la TELECO. Les termes de ce protocole prévoient :

- le paiement à la BRH d'une créance de la TELECO sur l'administration publique pour G.1.023 millions en vue de l'apurement des créances de la BRH vis-à-vis de la TELECO ;
- le remboursement d'un billet à ordre d'un montant de G.952 millions, datant du 11 octobre 2007 et resté sans couverture. Ce billet à ordre avait été émis par l'Etat Haïtien en faveur de la BRH et correspond au montant décaissé par la BRH pour le compte de l'Etat afin de combler le déficit de la SOCABANK.

- Intérêts à recevoir

Dans l'attente de la formalisation des modalités de remboursement des sommes dues à la BRH, l'Etat Haïtien s'est engagé à verser un montant annuel de G.1.1 milliard au titre d'intérêts sur sa dette interne vis-à-vis de la Banque.

Sur l'exercice 2014, ce montant a fait régulièrement l'objet de paiement mensuel.

Le solde à la clôture correspond au paiement des mois de juillet, août et septembre 2014.

Note 10 - Prêts et avances aux particuliers et aux autres institutions

Cette rubrique enregistre essentiellement les prêts et avances accordés par la Banque au personnel et à une entreprise publique. Le solde se détaille comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Prêts et avances de la Banque Centrale aux entreprises publiques	21 140	21 140	-
Prêts et avances au personnel	3 086 953	2 791 834	295 119
Intérêt à recevoir sur prêts au personnel	6 078	5 273	805
Provisions pour créances douteuses	(380 422)	(354 241)	(26 181)
Total	2 733 749	2 464 006	269 743

Les prêts et avances au personnel se détaillent comme suit au 30 septembre 2014 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Avances au personnel	1 228 190	1 198 378	29 812
Avances spéciales	461 918	360 557	101 361
Effets escomptés au personnel	12 959	14 968	(2 009)
Prêts hypothécaires	1 352 709	1 191 211	161 498
Assurance hypothécaire	31 177	26 720	4 457
Total	3 086 953	2 791 834	295 119

Note 11 - Prêts et avances aux institutions financières monétaires et non monétaires

Cette rubrique enregistre les prêts et avances aux institutions financières monétaires, non monétaires et les créances rattachées. Le solde se détaille comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Prêts et avances de la banque centrale aux institutions financières non monétaires bancaires	714 644	527 342	187 303
Prêts et avances de la banque centrale aux institutions financières non monétaires non bancaires	80 898	80 682	216
Intérêts à recevoir sur prêts et avances aux institutions financières monétaires et non monétaires	11 234	12 779	(1 545)
Total	806 776	620 803	185 973

- Prêts et avances de la banque centrale aux institutions financières non monétaires bancaires

Au 30 septembre 2014, le solde correspond à l'encours de trois (3) prêts consentis à la BNC (G.505 millions), la BPH (G.9 millions) et la BUH (G.200 millions).

- Prêts et avances de la banque centrale aux institutions financières non monétaires non bancaires

Ce poste correspond aux prêts accordés à la Société Haïtienne d'Épargne (SHEC). Cette institution étant en faillite, la BRH a pris l'option de déprécier la totalité de cette créance.

Note 12 - Immobilisations

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Immobilisations financières	2 084 859	2 049 524	35 335
Immobilisations incorporelles	2 270	428	1 842
Immobilisations corporelles	2 642 096	2 181 966	460 130
Total	4 729 225	4 231 918	497 307

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Titres TELECO	1 923 381	1 923 381	-
Titres BLADDEX	161 478	126 143	35 335
Total	2 084 859	2 049 524	35 335

- Titres de participation TELECO

Comme sur les exercices précédents, la valeur des titres de participation à la TELECO n'a pas connu de variation et s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

Description	Montant
Valeur au coût d'acquisition des titres	13 600
Quote-part des profits nets de la TELECO	1 909 781
Total	1 923 381

Les titres de participation détenus sur la TELECO ont été initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition. Conformément à la méthode de la « mise en équivalence », la BRH a ajusté la valeur comptable de ces titres en y incluant sa quote-part des résultats annuels enregistrés par la TELECO. Cette quote-part a été comptabilisée de 1997 à 2000 sur la base d'états financiers internes de la TELECO non vérifiés. A partir de l'exercice 2001, en raison de l'absence de fiabilité récurrente des états financiers transmis par la TELECO, la BRH a cessé de comptabiliser cette quote part.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

(En milliers de Gourdes)

	Valeurs nettes comptables 30/09/2014	Valeurs nettes comptables 30/09/2013	Variation
Terrains	397 824	397 824	-
Immeubles	868 616	938 243	(69 627)
Matériels et mobilier	15 980	14 409	1 571
Matériel Informatique	11 507	16 636	(5 129)
Matériels roulants	25 123	29 245	(4 122)
Equipements	51 025	82 750	(31 725)
Installations	7 127	9 155	(2 028)
Aménagement Ext & Agr	24 358	33 097	(8 739)
Immobilisations en cours	1 240 536	660 607	579 929
Total	2 642 096	2 181 966	460 130

Les mouvements de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

- Valeurs brutes

(En milliers de Gourdes)

Description	Valeur brute au 30/09/2013	Acquisition	Cessions	Autres mouvements (reclassements/ régularisations)	Valeur brute au 30/09/2014
Terrains	397 824				397 824
Immeubles	1 392 253				1 392 253
Matériels et mobilier	22 570	9 236		(30)	31 776
Matériel informatique	260 818	15 339		(1 794)	274 363
Matériels roulants	57 643	11 279		(7 285)	61 633
Equipements	163 874	12 118			175 992
Installations	14 665	2 212			16 877
Aménagement Ext & Agr	46 321	9 010			55 331
Immobilisations en cours	660 607	1 076 230		(496 300)	1 240 537
Total	3 016 576	1 135 424		(505 414)	3 646 586

- Cumul des amortissements

(En milliers de Gourdes)

Description	Cumul amortissements et provisions 30/09/2013	Amortisse- ments de l'exercice	Amortisse- ments/ disposition	Autres mouvements (reclassements/ régularisations)	Cumul amortissements et provisions 30/09/2014
Immeubles	454 010	69 627			523 637
Matériels et mobilier	8 161	7 634			15 795
Matériel informatique	244 183	35 823		(17 149)	262 857
Matériels roulants	28 398	15 401		(7 290)	36 509
Equipements	81 124	43 802		41	124 967
Installations	5 510	4 241			9 751
Aménagement Ext & Agr	13 224	17 750			30 974
Total	834 610	194 278		(24 398)	1 004 490

- Valeur nette comptable

(En milliers de Gourdes)

	Valeurs nettes comptables 30/09/2014	Valeurs nettes comptables 30/09/2013	Variation
Terrains	397 824	397 824	-
Immeubles	868 616	938 243	(69 627)
Matériels et mobilier	15 981	14 409	1 571
Matériel informatique	11 506	16 636	(5 130)
Matériels roulants	25 124	29 245	(4 121)
Equipements	51 025	82 750	(31 725)
Installations	7 126	9 155	(2 029)
Aménagement Ext & Agr	24 357	33 097	(8 740)
Immobilisations en cours	1 240 537	660 607	579 930
			-
Total	2 642 096	2 181 966	460 130

Note 13 - Autres actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Comptes à recevoir	178 303	172 992	5 311
Contrats SWAP	-	963 732	(963 732)
Remises en transit sur le pays	144 975	164 229	(19 254)
Stock de fournitures de bureau	9 344	10 587	(1 243)
Stock de billets neufs en transit	575 226	380 164	195 062
Frais payés d'avances	253 183	121 627	131 556
Dépôts de cautionnements	470	470	-
Intérêts à payer sur Contrats Swap	-	-	-
Dividendes à recevoir Bladex	-	-	-
Autres	1 186 477	375 992	810 485
Total	2 347 978	2 189 793	158 185

- **Comptes à recevoir**

Les recettes fiscales et douanières de l'Etat sont collectées par la BRH qui joue le rôle de caissier de l'Etat. Lorsque la BRH ne dispose pas de succursale dans les lieux de collecte, la Banque Nationale de Crédit (BNC) se charge de la collecte et reverse mensuellement les montants à la BRH.

Le solde de ce poste correspond principalement aux recettes du Trésor Public du mois de septembre 2014, collectées par la BNC et non encore reversées à la BRH. Le solde s'apure sur la période subséquente.

- **Remises en transit sur le pays**

Les remises en transit représentent le solde des opérations de compensation à la BRH et retracent les chèques qui y sont présentés ou reçus. Le règlement intervient avec un jour de décalage. Le solde s'apure sur la période subséquente.

- **Stock de billets neufs en transit**

Ce poste est constitué des billets et monnaies neufs non encore émis à la clôture de l'exercice.

A l'achat, les signes monétaires sont comptabilisés en engagements hors bilan au prix d'achat, auquel viennent s'ajouter les frais de transport.

A l'émission, les quantités de signes monétaires émises sont valorisées selon la méthode FIFO et comptabilisées au bilan. A la clôture de l'exercice, les billets et monnaies non émis sont traités comme des stocks. Ils font l'objet d'un inventaire physique et sont valorisés selon la méthode FIFO.

Le stock de signes monétaires non émis se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013
Stock de billets neufs	338 429	175 861
Stock de pièces de monnaies	236 797	204 303
Total	575 226	380 164

• **Autres**

Ce poste se décompose comme suit, au 30 septembre 2014 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Encaisse métallique or et argent	11 488	10 164	1 324
Dépôt à terme fonds CERA	12 000	12 000	-
Collection pièces or et argent	766	55	711
Objets d'art	22 696	19 368	3 328
Musée numismatique	18 160	18 160	-
Valeurs à régulariser par service	599 695	33 354	566 341
Avances sur commande	379 794	133 934	245 860
Autres comptes à recevoir	90 701	94 329	(3 628)
Cpte/rec. dessaisissement des banques	1 673	1 673	-
Avances sur quinzaine	228	294	(66)
Véhicule de fonction/BRH	49 276	52 661	(3 385)
Total	1 186 477	375 992	810 485

Le solde est essentiellement constitué des avances sur commande et des valeurs à régulariser par service qui s'établissent respectivement à G.599 millions et G.379 millions au 30 septembre 2014.

Le poste « Autres comptes à recevoir » est constitué à hauteur d'un montant de G.53 millions représentant des indemnités à recevoir de l'assureur GFA suite au séisme.

Bilan - Passif

Note 14 - Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Billets émis	33 204 190	29 154 190	4 050 000
Encaisse	(5 935 173)	(5 071 785)	(863 388)
Total	27 269 017	24 082 405	3 186 612

Au 30 septembre 2014, la situation comptable des billets en circulation correspond à la différence entre le solde du compte billets émis et la situation de l'encaisse.

La situation détaillée des soldes de l'encaisse est la suivante :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Petite caisse	80	40	40
Gulchets	1 381 221	1 343 358	37 863
Retrait	2 058 298	414 352	1 643 946
Caveau	2 495 574	3 314 035	(818 461)
Total	5 935 173	5 071 785	863 388

Note 15 - Comptes d'engagements

Cette rubrique comprend les comptes de dépôts en devises et en gourdes du Gouvernement Haïtien, des institutions financières monétaires bancaires, des institutions bancaires résidentes et non résidentes, des entreprises publiques et les bons BRH émis. Elle s'analyse comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Engagement en devises	36 618 528	48 259 469	(11 640 941)
Engagement en monnaie locale	22 323 366	26 082 572	(3 759 206)
Engagement envers le Gouvernement Central	30 853 858	30 350 830	503 028
Bons BRH	4 857 000	6 221 000	(1 364 000)
Total	94 652 752	110 913 871	(16 261 119)

Les comptes d'engagement sont des comptes de dépôts à vue ouverts à la BRH. Ils sont libellés en Gourdes et en devises. Conformément à l'article 38 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH, les comptes courants ne sont pas productifs d'intérêt. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les bons BRH sont des titres non matérialisés émis par la BRH. Ils ont comme objectif principal, le contrôle de la liquidité bancaire en permettant soit de fournir des liquidités, ou de réduire des liquidités excédentaires.

- Engagements en devises

Les comptes engagements en devises de la BRH se décomposent comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Engagements envers les autres institutions non résidentes	773 084	13 727 534	(12 954 450)
Engagements envers les institutions bancaires résidentes	33 497 231	31 163 756	2 333 475
Engagements envers les entreprises publiques	2 254 924	3 264 952	(1 010 028)
Chèques certifiés et comptes spéciaux Dollars	7 597	20 810	(13 213)
Engagements envers EximBank	83 637	80 305	3 332
Engagements en Dollars	36 616 473	48 257 357	(11 640 884)
Institutions financières monétaires bancaire Euro	2 018	2 075	(57)
Engagements en Euro	2 018	2 075	(57)
Compte FMI n° 2	37	37	0
Engagements en DTS	37	37	0
Total	36 618 528	48 259 469	(11 640 941)

Ces engagements en devises n'incluent pas ceux du Gouvernement Central.

Ils sont essentiellement constitués d'engagements libellés en dollars et envers les institutions bancaires résidentes qui ont évolué comme suit au 30 septembre 2014 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Socebank - Compte clearing US	9 462 262	7 933 490	1 528 772
Socebel - Compte clearing US	445 437	345 585	99 852
Unibank- Compte clearing US	12 623 692	11 667 466	956 226
Banque Nationale de Crédit - Compte clearing US	4 478 873	4 494 220	(15 355)
Banque de l' Union Haïtienne - Compte clearing US	830 990	1 277 713	(446 723)
Citibank NA, - Compte clearing US	1 218 262	1 635 097	(416 835)
Banque of Nova Scotia - Compte clearing US	1 192 403	946 068	246 335
Capital Bank - Compte clearing US	2 432 392	2 147 718	284 674
Banque Populaire Haïtienne - Compte clearing US	595 495	373 232	222 263
Banque Haïtienne de Développement S.A	(489)	(469)	(20)
B.I.C.H. - Compte clearing US	16	15	1
Banque de l'Union Haïtienne - Compte Escrow	-	-	-
Banque de l'Union Haïtienne -Escrow account/1	-	-	-
Solihdes	300	3 172	(2 872)
Fonds de développement Industriel - FDI	195 778	340 441	(144 663)
FDI/FGPC/2416/GR-HA Fonds de garantie partielle de	-	-	-
FDI /Fonds de garantie partielle de crédit FGPC 2416	-	-	-
Le Levêir	21 820	-	21 820
Total	33 497 231	31 163 756	2 333 475

- Engagements en monnaie locale

Les comptes engagements en monnaie locale de la BRH se décomposent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Dépôts des institutions financières	21 035 941	23 338 703	(2 302 762)
Dépôts entreprises publiques	905 928	2 360 463	(1 454 535)
Autres dépôts	381 497	383 406	(1 909)
Total	22 323 366	26 082 572	(3 759 206)

Les engagements en Gourdes n'incluent pas ceux du Gouvernement Central. Ils sont pour l'essentiel constitués des dépôts des institutions financières qui ont évolué comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Soqebank - Compte clearing Gourdes	3 353 811	4 599 371	(1 245 560)
Soqebel - Compte clearing Gourdes	76 316	7 320	68 996
Unibank S.A - Compte clearing Gourdes	5 467 080	5 431 109	35 971
Banque Nationale de Crédit - Compte clearing Gourdes	6 894 483	8 628 014	(1 733 531)
Banque de l' Union Haïtienne - Compte clearing Gourdes	686 255	413 190	273 065
Cilibank NA - Compte clearing Gourdes	1 908 082	1 378 217	529 865
Banque of Nova Scotia - Compte clearing Gourdes	995 662	1 063 671	(68 009)
Capital Bank - Compte clearing Gourdes	1 309 932	1 023 180	286 752
Banque Populaire Haïtienne - Compte clearing Gourdes	337 089	445 627	(108 538)
Autres institutions financières	7 231	349 004	(341 772)
Total	21 035 941	23 338 703	(2 302 762)

- **Engagements envers le Gouvernement Central**

Les comptes d'engagements envers le Gouvernement central sont constitués de comptes de dépôts, de comptes spéciaux et du déficit du Trésor Public qui s'analysent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Dépôts Gouvernement Central (Dollar)	9 899 250	15 212 047	(5 312 787)
Dépôts Gouvernement Central (Euro)	93 142	36 980	56 162
Dépôts Gouvernement Central (Gourde)	14 370 415	14 134 769	235 646
Dépôts collectivités locales (Gourde)	76 350	79 459	(3 099)
Sous-total Dépôts	24 439 177	29 463 255	(5 024 078)
Comptes spéciaux (Gourde)	6 905 768	1 582 329	5 323 439
Déficit budgétaire du Trésor Public (Gourde)	(491 087)	(694 754)	203 667
Total	30 853 858	30 350 830	503 028

- **Comptes de dépôts**

Ce poste enregistre les opérations courantes du Gouvernement Central (dépôts, retraits et virements).

• **Comptes spéciaux**

Le soide se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Comptes spéciaux Trésor pension civile	1 754 167	1 434 751	319 416
Trésor Public fonds en fidéicomis	110 884	124 318	(13 434)
TP CPTÉ SPEC - OBLIGATION/INVEST PUB	5 000 000	-	5 000 000
Fonds spécial dette externe	40 125	22 792	17 333
Autres mairies du Nord	592	468	124
Total	6 905 768	1 582 329	5 323 439

- **Compte spécial Trésor Pension Civile**

Ce compte enregistre les prélèvements effectués, sur ordre du Trésor Public, sur les recettes collectées pour le compte de l'Etat par la BRH. Ces prélèvements sont destinés aux fonds de pension des fonctionnaires de l'Etat.

- **Trésor Public, fonds en fidéicomis**

Ce compte enregistre les fonds du Trésor Public placés en fidéicomis. Ce compte est alimenté par les prélèvements effectués sur les recettes collectées pour le compte de l'Etat par la BRH.

- **Trésor Compte spécial - Obligations sur investissements publics**

Ce compte enregistre les fonds issus de l'émission des bons du Trésor Public dans le cadre du règlement des arriérés des sociétés de constructions ;

• **Déficit Trésor Public**

Ce poste s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013
Déficit cumulé non consolidé au 30/09/2013	(694 744)	(1 320 460)
Dépenses de fonctionnement du Trésor Public	(39 706 227)	(40 948 820)
Recettes publiques	47 103 170	44 636 432
Fonds de financement du Trésor Public	(7 193 286)	(3 061 906)
Déficit cumulé 2014	(491 087)	(694 744)

L'article 2 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH précise que la Banque pour objet « d'exercer toutes les activités de Banquier de l'Etat, d'agent financier et fiscal pour toutes ses opérations de caisse et de crédit ».

A cet effet, les recettes douanières, les recettes internes (recettes perçues par la Direction Générale des Impôts) et les recettes diverses (frais payés à l'immigration pour les passeports, les prélèvements effectués sur les salaires des employés pour les assurances du secteur public, frais de visa, permis de séjour,...) sont collectées dans les différents guichets de la BRH pour le compte de l'Etat.

Les dépenses budgétaires du personnel, de fonctionnement et les subventions de l'Etat sont effectuées par la BRH sur ordre de l'Etat.

Le déficit budgétaire correspond à la différence entre les recettes collectées par la BRH et les dépenses effectuées par la BRH, pour le compte de l'Etat.

Dans le cadre de la restructuration des actifs de la BRH, les créances de la BRH sur l'Etat y compris les déficits budgétaires cumulés antérieurs à l'exercice 2012 avaient fait l'objet d'une consolidation au 30 septembre 2013 et ont été reclassés dans un compte d'attente « Avances à consolider »

• Bons BRH

Les bons BRH émis se décomposent comme suit au 30 septembre 2014, par soumissionnaire :

Soumissionnaires	(En milliers de Gourdes)	
	30/09/2014	30/09/2013
BNC	2 384 000	5 670 000
Sogebank	1 900 000	100 000
Citibank	250 000	-
Capital Bank	75 000	175 000
Le Levier	141 000	261 000
BPH	100 000	-
KOTELAM	-	6 000
LE Garant	3 000	3 000
Caisse Ste Anne	4 000	6 000
Total	4 857 000	6 221 000

Les bons BRH sont émis par adjudication à des échéances de 7 ou 28 ou 91 jours. Les intérêts sont précomptés et calculés au prorata temporis.

A la date de communication des résultats de l'adjudication, une dette constituée par la valeur totale des bons attribués, est constatée dans les comptes de la BRH en contrepartie :

- des comptes courants des soumissionnaires pour le montant net ;
- d'un compte de charge constatée d'avance (« Frais différés bons BRH ») pour le montant des intérêts précomptés.

A l'échéance, la dette constatée lors de l'adjudication est soldée par le compte courant du soumissionnaire et les intérêts débiteurs précomptés sont enregistrés en charge.

Le solde a évolué comme suit, par échéance :

(En milliers de Gourdes)

Echéance	30/09/2014	30/09/2013
7 jours	60 000	100 000
28 jours	975 000	7 000
91 jours	3 822 000	6 114 000
Total	4 857 000	6 221 000

Toutes ces opérations se sont apurées à échéance sur la période subséquente.

Note 16 - Engagements envers le FMI

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	(En milliers de Gourdes)				
	30/09/2014		30/09/2013		Variation
	En DTS	En milliers de Gourdes	En DTS	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
DTS alloués	78 507 957	5 302 729	78 507 957	5 267 884	34 845
Facilité Élargie de Crédit	39 312 000	2 655 284	37 674 346	2 527 949	127 335
Total	117 819 957	7 958 013	116 182 303	7 795 833	162 180

- **DTS alloués**

Ce sont des DTS alloués aux pays membres du FMI au prorata de leur quote-part.

- **Facilité élargie de crédit**

Au 30 septembre 2014, ce poste est constitué des tirages au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) accordée à l'Etat haïtien.

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et l'Etat, la BRH reçoit les tirages en devises effectués par la République d'Haïti auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contre-valeur en Gourdes des tirages est reversée à l'Etat.

Au 30 septembre 2014, les variations de l'exercice ont porté sur les opérations ci-après :

	En DTS
Solde au 30/09/2013	37 674 346
Annulation (-)	
Régularisation Tirages (2014)	
Tirage (2014)	1 637 654
Remboursement (-)	
Solde au 30/09/2014	39 312 000

En mars 2014, dans le cadre du programme ECF, des tirages de DTS 1.637.654 ont été reçus par la BRH pour le compte de l'Etat Haïtien.

Note 17 – Contributions et engagements de l'Etat Haïtien sur participation au capital des organismes financiers internationaux

Cette rubrique correspond essentiellement à la contrepartie au passif des participations de l'Etat Haïtien dans le capital des organismes financiers internationaux. Elle s'analyse comme suit au 30 septembre 2014 :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Banque Interaméricaine de Développement (BID)	2 116 512	1 944 076	172 436
Banque Internationale pour la reconstruction et le Développement (BIRD)	245 610	302 511	(56 901)
Banque Caraïbienne de Développement (BCD)	150 210	144 227	5 983
Association Internationale de Développement (IDA)	50 451	48 455	1 996
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)	143 051	137 353	5 698
Société Internationale de Financement (SFI)	37 449	35 957	1 492
Agence de Garantie des Investissement Multilatéraux (MIGA)	21 061	20 222	839
Sous-total	2 764 344	2 632 801	131 543
Dépôts des organismes internationaux	801 236	790 264	10 972
Total	3 565 580	3 423 065	142 515

Les comptes de dépôts des autres organismes concernent exclusivement les comptes courants de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) ouverts dans les livres de la BRH.

Note 18 - Autres passifs

La situation dans les livres de la Banque au 30 septembre 2014 se présente comme suit :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Provisions pour boni	95 296	83 959	11 337
Provisions pour vérificateurs externes	6 252	4 703	1 549
Provisions pour prime des caissiers	12 729	10 473	2 256
Provisions pour prime état de service, état de séparation et pension spéciale	995 072	866 837	128 235
Salaires à payer	18 476	24 499	(6 023)
Compte à payer	1 15 935	101 938	13 997
Chèque de direction	209 269	53 623	155 646
Fonds non sujets à emploi	332 940	345 085	(13 145)
Divers créiteurs	994 710	1 225 716	(232 006)
DEPOTS ET CONSIGNATIONS	595	595	-
Allègement dette FMI après catastrophe	7 429 778	8 498 477	(1 068 699)
Compte transit exercice fiscal/ chèques en circulation	737 500	445 962	291 538
Autres	166 039	127 265	38 774
Total	11 114 591	11 791 132	(676 541)

- **Provisions pour boni**

Ce compte enregistre la provision pour boni à payer au personnel de la banque.

Conformément à l'article 154 du Code du Travail de la République d'Haïti, ce boni est payé lors de la deuxième quinzaine de mois de décembre et représente 1/12 du salaire et autres avantages reçus par l'employé au cours de l'année. Le boni est grevé d'une retenue à la source libératoire de 10 % qui est versée à la Direction Générale des Impôts dans la quinzaine qui suit le prélèvement.

- **Provisions pour prime état de service, état de séparation et pension spéciale**

Ce poste est constitué essentiellement de la provision pour obligation de fin de service et s'analyse comme suit au 30 septembre 2014 :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Provisions pour obligation fin de service	987 506	857 553	129 953
Provisions spéciales	7 566	9 284	(1 718)
Total	995 072	866 837	128 235

- Provisions pour obligations de fin de service

Cette provision est octroyée au personnel qui part à la retraite. Selon les textes, cette provision est dotée mensuellement à hauteur de 1 % des salaires. Par ailleurs, cette dotation a été renforcée, à la demande du Conseil d'Administration, d'une alimentation forfaitaire de G.300 millions pour l'exercice 2012-2013 et de G.150 millions pour l'exercice 2013-2014.

Les provisions pour obligation fin de service peuvent s'analyser comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	Solde au 30/09/2013	Dotations	Paiement aux employés	Solde au 30/09/2014
Provisions pour obligation fin de service	857 553	156 059	26 106	987 506

- Compte à payer

Ce poste enregistre les sommes dues par la BRH au titre des dettes fournisseurs et des provisions diverses constituées par le service des ressources humaines. Il s'analyse comme suit au 30 septembre 2014 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Cautionnement	8 832	9 037	(205)
Fournisseurs	-	42 460	(42 460)
Retenues de garantie	41 057	21 855	19 202
Provisions dettes estimatives	28 367	-	28 367
Provisions diverses ressources humaines	37 679	28 586	9 093
Intérêts à payer	-	-	-
Total	115 935	101 938	13 997

- Fonds non sujets à emploi

Le poste « Fonds non sujets à emploi » se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Chèques certifiés BRH non réclamés	64 411	64 999	(588)
Chèques de direction BRH - non réclamés	17 710	12 134	5 576
Fonds délaissés	226 059	245 330	(19 271)
Chèques en devises BRH en circ. Plus d'un an	24 382	23 262	1 120
Valeurs saisies	378	360	18
Total	332 940	346 085	(13 145)

Ce poste enregistre essentiellement :

- des chèques (chèques certifiés, chèques de direction et chèques en devises) non réclamés par leurs bénéficiaires pour G.82 millions.
- les fonds délaissés pour G. 226 millions et qui sont relatifs aux comptes non mouvementés dans les banques commerciales. Ces fonds sont transférés à la BRH qui est chargée de les conserver dans l'attente d'une éventuelle réclamation des titulaires de comptes.

• Divers créditeurs

Le poste « Divers créditeurs » se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Prélèvement assurance	7	7	-
Prélèvement retenue boni	534	342	192
Prélèvement impôt sur le revenu	11	-	11
Prélèvement sécurité sociale	409	398	11
Dépôts reçus en garantie lettres de crédit	-	110 550	(110 550)
Fonds de pension BRH	743 210	446 715	296 495
Intérêts sur titres DNA/Douane	640	1 037	(397)
Fonds de pension ex-BNDAI	377	377	-
Recettes ex BNDAI	45 215	37 348	7 867
Dépôt à terme fonds ex-BNDAI	12 000	12 000	-
Valeurs à régulariser par service	107 901	359 297	(251 396)
MEF Compte spécial lettres de crédit	-	154 981	(154 981)
Fonds divers USD	54 582	11 493	43 089
Valeurs à régulariser par Services USD	29 824	92 171	(62 347)
Total	994 710	1 226 716	(232 006)

• Fonds de pension BRH

Ce compte enregistre les contributions de la BRH et de ses employés au titre du plan de pension des agents assujettis au Fonds. Des prélèvements sont effectués sur les salaires et primes des employés actifs assujettis au Fonds de pension, auxquels s'ajoute la contribution de la Banque représentant 15% du salaire de l'employé, conformément aux règles prévues par le Fonds de pension.

Cette provision alimente le Fonds en vue de procurer une rente mensuelle aux employés qui sont retraités selon les prescrits du Fonds de pension de la BRH.

Sur les exercices précédents, la BRH participait conjointement à ce Fonds avec la Banque Nationale de Crédit (BNC) et la Banque Populaire de Haïti (BPH). Depuis le mois d'avril 2011, la BRH s'est retiré du fonds commun de retraite et a pris la décision de constituer son propre fonds.

Le solde du compte a évolué sur l'exercice 2014 :

	(En milliers de Gourdes)	
	30/09/2014	30/09/2013
Solde au 30/09/2013	446 715	1 644 589
Augmentation (+)	3 964 101	5 524 295
Diminution (-)	3 667 606	6 722 169
Solde au 30/09/2014	743 210	446 715

Les augmentations enregistrées par le Fonds sont essentiellement constituées à hauteur de :

- G.3.300 millions par les remboursements en capital et intérêts des montants investis par le Fonds dans l'acquisition de certificats de Trésorerie émis par le Ministère de l'Economie et des Finances,
- G.400 millions par une alimentation du Fonds suite à la résolution n°11-14 du Conseil d'Administration de la BRH,
- G.231 millions par les cotisations des employés et la quote-part de la BRH,
- G.33 millions par un versement effectué dans le cadre de la finalisation du processus de liquidation du Fonds de Pension BRH-BNC-BPH.

Les diminutions enregistrées par le Fonds sont essentiellement constituées à hauteur de :

- G.2.930 millions par le montant net des souscriptions du Fonds à des certificats de trésorerie de l'Etat Haïtien,
- G.666 millions par des achats de dollars en vue de constituer un fonds d'investissement,
- G.71 millions par les paiements de rentes aux pensionnaires.

- Valeurs à régulariser service

Le compte « Valeurs à régulariser service » enregistre des opérations initiées par un service et pour lesquelles un traitement définitif est en attente.

- Fonds divers USD

Ce compte enregistre principalement les commissions sur transferts internationaux prélevées par les banques commerciales et les sociétés financières pour le compte de l'Etat haïtien. Ces commissions sont transférées dans ce compte dans l'attente de leur reversement à l'Etat Haïtien sur une base mensuelle.

- Allègement dette FMI après catastrophe

Ce montant correspond principalement à l'annulation de la dette du FMI dont a bénéficié l'Etat Haïtien en 2010 au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

Le 21 juillet 2010, le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a décidé l'annulation totale de l'encours des engagements d'Haïti envers le FMI, pour un montant de 178 millions de DTS, soit 268 millions de dollars.

A ce titre un compte bloqué intitulé « Allègement de dette du FMI après catastrophe » a été ouvert dans les livres de la BRH au nom du Gouvernement Haïtien.

Ce compte est destiné à financer des projets de reconstruction de bâtiments administratifs, de logements sociaux et de mise en place de fonds d'aide (fonds de garantie, fonds de stabilisation des taux d'intérêts sur prêts au logement).

Sur l'exercice 2013-2014, la baisse de 6.1068 millions constatée sur l'année s'explique essentiellement par des prélèvements effectués sur ordre du Ministère de l'Economie et des Finances pour le financement de projets de reconstructions.

- Compte transit exercice fiscal/Chèques en circulation

Ce solde correspond à des prélèvements d'égal montant effectués sur le compte « Fonds de financement du Trésor Public », à la demande du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

- Autres

Le poste « Autres » est essentiellement constitué des comptes de dépôts des employés de la BRH et se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Autres comptes à payer - Caution El Rancho	250	250	-
Autres assurances véhicules	122	122	-
Dépôt employés BRH Conseil d'Administration	7 436	4 247	3 189
Dépôt employés Cadre direction	117 188	91 634	25 554
Dépôt employés Cadre exécution	28 501	21 417	7 084
Dépôt employés Cadre de support	589	507	82
Dépôt employés Hors cadres	4 190	2 263	1 927
Dépôt pensionnaires BRH	1 426	736	690
Personnel, avances et autres	6 337	6 089	248
Total	166 039	127 265	38 774

Note 19 - Réserve de réévaluation de change

La réserve de réévaluation de change enregistre les bénéfices ou les pertes qui résultent de la réévaluation des avoirs ou des engagements de la BRH, comme stipulé dans l'article 56 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH.

Elle s'élève à G.6.351 millions au 30 septembre 2014, contre G.5.404 millions au 30 septembre 2013, soit une hausse de G. 947 millions. Cette variation correspond à la différence de réévaluation nette des comptes en devises sur l'exercice 2014, à l'exception des comptes libellés en DTS.

Note 20 - Réserves générales

Ce poste enregistre les pertes et les gains latents qui résultent des réévaluations périodiques du portefeuille de titres de la BRH.

La situation dans les livres de la BRH au 30 septembre 2014 s'analyse comme suit (en milliers de gourdes) :

(a)	(b)	(c)	(d)=(c)+(a)	(e)	(f)	(g)=(d)+(e)+(f)
Solde au 30/09/2013	Gains latents	Pertes latentes	Résultat net latent	Ecart de réévaluation	Régularisations	Solde au 30/09/2014
2 533 885	- 7 813 195	8 766 424	953 229	168 199	1 736	3 657 049

- **Résultat net latent**

Les gains et pertes latents constatés résultent de l'évaluation mensuelle à la juste valeur des titres détenus dans le portefeuille de la BRH placés en gestion déléguée auprès de gérants de portefeuille. Conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur, la BRH ne constate pas au résultat ces gains et pertes.

- **Ecart de réévaluation net**

Le compte de « réserves générales » est libellé en USD et fait l'objet de réévaluations mensuelles. Ce montant correspond à l'écart net de réévaluation des soldes mensuels.

Note 21 - Réserve de réévaluation de l'or

Les avoirs en or sont réévalués mensuellement à leur juste valeur, sur la base du cours de l'once d'or issu de Bloomberg et converti en Gourdes au cours indicatif du Dollar US du dernier jour du mois écoulé.

La situation dans les livres de la Banque Centrale au 30 septembre 2014 se présente comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	Solde au 30/09/2013	Plus-Values	Moins-Value	Encours au 30/09/2014
Réserve de réévaluation or	105 297	275 448	134 356	246 389

Note 22 - Réserve allocation spéciale retraite

La situation dans les livres de la Banque au 30 septembre 2014 se présente comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Réserve allocation spéciale retraite	367 674	272 933	94 741
Total	367 674	272 933	94 741

Cette réserve fait l'objet d'une dotation mensuelle qui équivaut à 5 % du profit mensuel de la Banque.

Note 23 - Capital et réserves

Le capital et les réserves sont restés stables et s'analysent comme suit :

	(En milliers de Gourdes)
	30/09/2014
Capital	50 000
Réserve légale	74 454
Réserves spéciales	412 825
Réserve pour réévaluation d'immeubles	719 004
Total	1 256 282

- **Capital social**

Conformément à l'article 3 de la loi du 17 août 1979 créant la Banque de la République d'Haïti, le capital social autorisé de la BRH est fixé à G.50 millions. Il peut être augmenté selon les besoins de l'Institution.

- **Réserve légale**

La réserve légale est dotée à hauteur de 10 % des profits nets.

- **Réserves spéciales**

Les réserves spéciales sont destinées à des fins d'investissement, de placement et d'extension etc. Elles sont dotées à hauteur de 65 % des profits nets.

- **Réserves pour réévaluation d'immeubles**

Les réserves pour réévaluation d'immeubles correspondent aux surplus nets de réévaluation :

- des immeubles en 2006 et suite au séisme en 2010,
- des terrains en 2010,

Le solde se décompose comme suit (en milliers de Gourdes) :

Description	30/09/2014
Immeubles	704 557
Terrains	14 447
	<hr/>
	719 004
	<hr/>

Note 24 - Résultat des exercices antérieurs

Cette rubrique enregistre essentiellement les résultats cumulés des exercices antérieurs à l'exercice 2014. Elle a évolué comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	Solde au 30/09/13	Résultat de l'exercice précédent	Ajustements	Solde au 30/09/14
Résultat des exercices antérieurs	(2 761 758)	628 694	8	(2 126 556)

Informations sur le compte de pertes et profits

Note 25 - Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts se décompose comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Produits d'intérêts	3 960 600	3 828 603	131 997
Produits sur les avoirs dans les banques résidentes	7 319	16 221	(8 902)
Revenus sur avoirs en devises étrangères	7 319	16 221	(8 902)
Produits sur portefeuille en titres	2 727 836	2 599 901	127 935
Produits sur opérations de crédit	1 225 445	1 212 481	12 964
Intérêts sur prêts au gouvernement	1 099 847	1 099 834	13
Intérêts sur avances au gouvernement	43	9	35
Intérêts sur prêts aux collectivités	0	1	(1)
Intérêts sur créances aux institutions financières monétaires	13 227	8 740	4 487
Intérêts sur prêts aux institutions financières monétaires	-	-	-
Intérêts sur opérations SWAP / Banques locales	7 499	1 611	5 888
Intérêts sur avances aux entreprises publiques	-	-	-
Intérêts sur prêts aux entreprises publiques	-	-	-
Intérêts sur prise en pension bons BRH	1 462	1 460	2
Intérêts acquis/perçus sur prêts au personnel	56 075	54 251	1 824
Intérêts acquis/perçus sur effets escomptés	791	870	(79)
Intérêts acquis/perçus sur effets hypothécaires	46 501	45 706	795
Charges d'intérêts	319 726	588 422	(268 696)
Charges sur opérations de crédit	319 726	588 422	(268 696)
Intérêts débiteurs payés sur bons BRH	162 585	119 618	42 967
Intérêts envers Inst. Financières Monétaires & Non Monét.	44 058	144 075	(100 017)
Ajustement Evaluation de change versée	113 083	199 360	(86 277)
Autres dépenses d'intérêts	-	125 369	(125 369)
Total	3 640 874	3 240 181	400 693

Note 26 – Résultat sur ventes de valeurs mobilières

Le résultat sur ventes de valeurs mobilières s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

Résultats sur ventes de valeurs mobilières	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Gains sur ventes de valeurs mobilières	1 168 762	593 377	575 385
Pertes sur ventes de valeurs mobilières	(668 377)	(2 470)	(665 907)
Total	500 385	590 907	(90 522)

Ce poste enregistre les gains et les pertes résultants des ventes des titres détenus dans le portefeuille de la BRH en gestion déléguée.

Au 30 septembre 2014, le résultat sur les ventes de valeurs mobilières est un gain qui s'élève à G.500 millions, contre un gain de G. 591 millions au 30 septembre 2013.

Note 27 - Autres produits

Les autres produits comprennent essentiellement les frais de virement perçus de la clientèle, les commissions et agios sur les chèques, sur les transferts et sur les lettres de crédit. Ils ont évolué comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
FRAIS DE SERVICE/COM& AGIO	241	151	90
COM. AGIOS CHEQUES & TRANSFERTS	52 843	42 448	10 395
COM.AGIOS LETTRES DE CREDIT	7 560	14 189	(6 629)
REVENUS SUR VIR. BANCAIRE SPIH	45 474	38 613	6 861
PENALITES PR INSUFFISANCE DE RESERVE	-	10 135	(10 135)
PENALITES PR RETARD EXPED. RAPPORTS	654	863	(209)
PENALITES PR POSITION DE CHGE.N/REG	43	208	(165)
DONS & CONTRIBUTIONS	-	-	-
REV/DIVERS/VENTES D'ACTIFS	91	429	(338)
REV/DIVERS/PRETS ET AVANCES AU PERS	-	-	-
VENTES DE CARNETS DE CHEQUES	1 697	2 161	(464)
CAFETERIA/REVENU	1 685	1 602	83
AMENDES	854	587	267
LOCATIONS DE VOITURES BLINDEES	1 349	2 171	(822)
REVENUS DIVERS- AUTRES	98 448	117 693	(19 245)
REVENUS GAGNES VSAT	-	1 077	(1 077)
Total	210 939	232 327	(21 388)

Note 28- Charges d'exploitation générale

Les charges d'exploitation générale ont évolué comme suit :

	(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2014	30/09/2013	Variation	
			Valeur	%
Charges d'exploitation générale				
Coûts de fabrication des billets et des pièces de monnaie	301 390	263 578	37 812	14%
Rémunérations et charges sociales	2 520 255	2 350 724	169 531	7%
Dépenses administratives	552 029	522 005	30 024	6%
Dotations aux amortissements	196 638	180 617	16 021	9%
Perte	-	108	(108)	-100%
Dépenses relatives à la gestion des actifs	69 663	60 682	8 981	15%
Dons	57 752	46 439	11 313	24%
Dépenses Extraordinaires	-	4 354	(4 354)	-100%
Dotations pour mauvaises créances	27 113	12 097	15 016	124%
Dotations pour risques et charges	-	438	(438)	-100%
Total	3 724 640	3 441 042	283 798	8%

• Rémunérations et charges sociales

Les rémunérations et charges sociales se détaillent comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Salaires et autres compensations	1 451 269	1 201 671	249 598
Bénéfices sociaux	266 437	218 906	47 531
Contributions - Fonds de retraite	536 519	517 334	19 185
Formation	106 700	89 404	17 296
Autres	159 330	323 409	(164 079)
Total	2 520 255	2 350 724	169 531

• Salaires et autres compensations

Ce poste enregistre les salaires de base, les heures supplémentaires et autres gratifications.

- **Contributions - Fonds de retraite**

Ce compte enregistre la part employeur des contributions au fonds de pension des agents de la BRH. Cette contribution s'établit à 15 % du salaire de l'employé, conformément aux règles prévues par le Fonds de Pension.

- **Autres**

Ce poste enregistre essentiellement les congés payés aux agents partis en congés durant la période et la dotation de l'obligation de fin de service.

Ce compte a été approvisionné, sur résolution n° 10-14 du Conseil d'Administration, au titre de l'obligation de fin de service d'un montant de G. 150 millions.

• **Dépenses administratives**

Les dépenses administratives se détaillent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2014	30/09/2013	Variation
Communication intérieure	14 005	10 352	3 653
Communication extérieure	19 927	20 022	(95)
Communication poste	4 152	4 565	(413)
Papeterie et fournitures de bureau	11 865	9 513	2 352
Carburant & Lubrifiant	55 914	36 208	19 706
Honoraires professionnels	84 707	69 462	15 245
Electricité	41 301	36 205	5 096
Eau	1 060	772	288
Dép. Adm. Meubles et Matériels de bureau	373	573	(200)
Dép. Adm. Frais Légaux	518	92	426
Dép. Adm. Frais de services	7 130	155	6 975
Dép. Adm. Frais de gestion	0	642	(642)
Collation d'Haïti aux diverses institutions	934	1 701	(767)
Autres frais généraux	44 472	32 676	11 596
Transport de fonds	13 636	6 068	7 568
Locations diverses	7 511	4 246	3 265
Allocations spéciales	22 600	22 243	357
Indemnité spéciale retraite	94 741	74 611	20 130
Allocation BNC	18 000	18 000	-
Appui Financier aux Institutions & Organismes	4 458	100 000	(95 542)
Sport & loisirs	1 692	327	1 365
Assistance au Personnel Funérailles	100	94	6
R.P. Anniversaire	165	103	62
R.P. Fête fin d'année	6 426	2 577	3 849
Réception et collation	3 102	2 966	136
Publicité	13 809	13 402	407
Livres/Périodiques/ Journaux	10 627	2 456	8 371
Relations publiques	4 715	2 738	1 977
Promotion et vulgarisation	29 183	17 874	11 309
Cafétéria	11 039	10 455	583
Utilisation véhiculaire de fonction	23 468	20 507	2 961
Total	552 029	522 005	30 024

• **Dotaton pour mauvaises créances**

Ce poste accuse au 30 septembre 2014 un solde G.27 millions représentant la dotaton pour mauvaises créances sur les prêts aux employés et créanciers divers de la banque.

Divers

Note 29 - Opérations avec les parties liées

La BRH désigne comme parties liées les membres du Conseil d'Administration, l'Etat Haïtien, ainsi que le personnel de direction comprenant le Gouverneur, le Gouverneur-Adjoint, le Directeur Général et les autres hauts responsables de direction de la Banque.

La BRH est dirigée par un Conseil d'Administration dont les membres sont nommés pour une période de trois (3) ans, renouvelable par arrêté du Président de la République. Conformément aux dispositions de la Constitution de 1987, ils sont ratifiés par le Sénat de la République.

Le Conseil est composé :

- du Gouverneur, qui remplit la fonction de Président du Conseil,
- du Gouverneur-Adjoint, qui remplit la fonction de Vice-président du Conseil,
- de trois (3) membres, dont l'un exerce la fonction de Directeur Général.

Les transactions effectuées avec les membres du Conseil d'Administration sont essentiellement des prêts et avances. Les membres du Conseil d'Administration ne bénéficient pas de prêts ou avances qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel. Ces prêts et avances ont évolué comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	2014	2013
Avances	41 430	18 218
Prêts hypothécaires	24 350	25 025
Total	65 780	43 243

Note 30- Procédure judiciaire

Néant.

Note 31 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

LISTE

DES CIRCULAIRES

Date de parution	Objet	Date d'entrée en vigueur
	2013-2014	
28 novembre 2013	<p data-bbox="764 268 915 296">Circulaire 105</p> <p data-bbox="399 306 1252 401">Relative à la transmission d'informations sur les crédits octroyés aux clients des Institutions Financières au Bureau d'information sur le crédit (BIC).</p>	9 décembre 2013

ANNEXE

JURIDIQUE

CONSEILS D'ADMINISTRATION

BANQUE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BNRH)

MONITEUR # 84 DU 25 SEPTEMBRE 1947

Arrêté du 25 septembre 1947 nommant pour 5 ans à partir du 1er octobre 1947 :

Gaston Margron
C.E. Van Waterschoodt
Emmanuel Thézan *
Christian Aimé *
A.M. Herres

MONITEUR # 27 DU 21 MARS 1949

Arrêté du 21 mars 1949 nommant M. Victor M. Coicou*, membre du Conseil d'Administration de la Banque Nationale de la République d'Haïti pour une durée finissant le 30 septembre 1952 afin de combler la vacance produite par la mise à la retraite de M. Chs. Van Waterschoodt.

MONITEUR # 22 DU 4 MARS 1952

Arrêté du 3 mars 1952 nommant M. Arsène E. Magloire Membre du Conseil d'Administration de la BNRH pour une durée finissant le 30 septembre 1952 afin de combler la vacance produite par le décès de M. Gaston Margron.

MONITEUR # 93 DU 29 SEPTEMBRE 1952

Arrêté du 29 septembre 1952 nommant pour 5 ans à partir du 1er octobre 1952 :

Christian F. Aimé *
Arthur M. Herres
Victor M. Coicou *
Arsène E. Magloire
J. Frédéric Magny *

MONITEUR # 23 DU 11 MARS 1957

Arrêté du 11 mars 1957 nommant pour 5 ans à partir du 11 mars 1957 :

Silvère Pilié *
Maurice Télémaque *
François Auguste *
Jean Méhu
Robert Bonhomme

MONITEUR # 114 DU 17 OCTOBRE 1957

Arrêté nommant M. Benjamin Prophète, Membre du Conseil d'Administration de la Banque Nationale de la République d'Haïti en remplacement de M. Robert Bonhomme, démissionnaire.

MONITEUR # 2 DU 4 JANVIER 1958

Arrêté du 31 décembre 1957 nommant pour 5 ans :

Maurice Télémaque *
Antonio André *
François Auguste *
Marcel Vaval
Jean Pierre Mompont

MONITEUR # 8 DU 23 JANVIER 1960

Arrêté du 23 janvier 1960 nommant pour 5 ans :

Antonio André *
Joseph Chatelain *
Louis Smith *
Vilfort Beauvoir
Lebert Jean Pierre

MONITEUR # 113 DU 27 NOVEMBRE 1960

Arrêté du 26 novembre 1960 nommant pour 5 ans :

Antonio André*
Vilfort Beauvoir
François Murat *
Noé Fourcand
Jean Magloire

MONITEUR # 110 DU 26 NOVEMBRE 1965

Arrêté du 26 novembre 1965 nommant pour 5 ans :

Antonio André *, Président et Directeur Général
Vilfort Beauvoir, Vice-Président et Directeur
François Murat *, Membre et Directeur Commercial
Noé Fourcand, Membre
Jean Magloire, Membre

MONITEUR # 82 DU 5 OCTOBRE 1970

Arrêté du 4 octobre 1970 nommant pour 5 ans :

Antonio André *
Léon Mirambeau
René Adrien *
Noé Fourcand
Jean Magloire

MONITEUR # 75 DU 30 OCTOBRE 1975

Arrêté du 3 octobre 1970 nommant pour 5 ans :

François Murat *
Adrien Bonnefil *
Franck Bouchereau *
Léon Mirambeau
Donasson Alphonse

MONITEUR # 69-A DU 9 SEPTEMBRE 1976

Arrêté du 8 septembre 1976 nommant pour 5 ans :

Antonio André *, Président-Directeur Général
Adrien Bonnefil *
Franck Bouchereau *
Donasson Alphonse
Léon Mirambeau

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

(BRH)

MONITEUR # 76-B DU 27 SEPTEMBRE 1979

Arrêté du 26 septembre 1979 nommant pour 3 ans :

Antonio André, Gouverneur *
Edouard Racine, Gouverneur Adjoint *
René Lafontant, Directeur Général *
Lameck Georges, Membre *
Allan Nolté, Membre *

MONITEUR # 42 DU 21 JUILLET 1980

Arrêté du 18 juillet 1980 nommant pour 3 ans :

Gérard Martineau, Gouverneur *
Raoul Berret, Gouverneur Adjoint
René Lafontant, Directeur Général *
Lameck Georges, Membre *
Allan Nolté, Membre *

MONITEUR # 12 DU 8 FÉVRIER 1982

Arrêté du 8 février 1982 nommant pour 3 ans :

Marcel Léger, Gouverneur *
Allan Nolté, Gouverneur Adjoint *
Jean Claude Sanon, Directeur Général *
Lameck Georges, Membre *
Bonivert Claude, Membre *

MONITEUR # 51 DU 14 JUILLET 1982

Arrêté du 12 juillet 1982 nommant pour 3 ans :

Antonio André, Gouverneur *
Allan Nolté, Gouverneur Adjoint *
Jean Claude Sanon, Directeur Général *
Lameck Georges, Membre *
Bonivert Claude, Membre *

MONITEUR # 87-A DU 16 DÉCEMBRE 1982

Arrêté du 14 décembre 1982 nommant pour 3 ans :

Antonio André, Gouverneur *
Allan Nolté, Gouverneur Adjoint *
Jean Claude Sanon, Directeur Général *
Lameck Georges, Membre *
André Josaphat, Membre *

MONITEUR # 26 DU 18 AVRIL 1983

Arrêté du 6 avril 1983 nommant pour 3 ans :

Allan Nolté, Gouverneur *
Ludner Ulysse, Vice-Gouverneur *
Jean Claude Sanon, Directeur Général *
André Josaphat, Membre *
Stanley Théard, Membre

MONITEUR # 70 DU 6 OCTOBRE 1983

Arrêté du 31 août 1983 nommant pour 3 ans :

Allan Nolté, Gouverneur *
Ludner Ulysse, Vice-Gouverneur *
Jean Claude Sanon, Directeur Général *
André Josaphat, Membre *
Gérard Pierre-Louis, Membre

MONITEUR # 43 DU 20 JUIN 1985

Arrêté du 11 juin 1985 nommant pour 3 ans :

Jean Claude Sanon, Gouverneur *
Jacques Joubert, Gouverneur Adjoint *
Félix Gaston, Directeur Général *
Stanley Théard, Membre
Bonivert Claude, Membre *

MONITEUR # 19 DU 27 FÉVRIER 1986

Arrêté du 27 février 1986 nommant pour 3 ans :

Onill Millet, Gouverneur *
Félix Gaston, Gouverneur Adjoint *
Sully Belancourt, Directeur Général *
Joseph Lagroue, Membre *
Guy A. Douyon, Membre

MONITEUR # 57 DU 30 JUIN 1988

Arrêté du 23 juin 1988 nommant :

Hubert Cameau *, Membre du Conseil d'Administration en remplacement de Guy A. Douyon, démissionnaire.

MONITEUR # 71-A DU 11 AOÛT 1988

Arrêté du 3 août 1988 nommant :

Joseph Lagroue *, Directeur Général en remplacement de Sully Belancourt, démissionnaire et
M. Gérard Noël *, Membre.

MONITEUR # 85-A DU 29 SEPTEMBRE 1988

Arrêté du 26 septembre 1988 nommant pour 3 ans :

Ernest Ricot, Gouverneur

Félix Gaston, Gouverneur Adjoint *
Eddy V. Etienne, Directeur Général *
Yvon Guirand, Membre
Ernst Nicolas, Membre *

MONITEUR # 48 DU 26 JUIN 1989

Arrêté du 22 juin 1989 nommant pour 3 ans :

Jacques Vilgrain, Gouverneur
Félix Gaston, Gouverneur Adjoint *
Charles Beaulieu, Directeur Général *
Fritz Viala, Membre
Fritz Laurenceau, Membre *

MONITEUR # 30 DU 29 MARS 1990

Arrêté du 26 mars 1990 nommant Serge Pothel, Gouverneur

MONITEUR # 68-A DU 6 AOÛT 1990

Arrêté du 3 août 1990 nommant :
Charles Beaulieu, Gouverneur *
Fritz Laurenceau, Gouverneur Adjoint *
Joachim Noel, Directeur Général *
Fritz Viala, Membre
René Durand, Membre *

MONITEUR # 28-A DU 1 ER AVRIL 1991

Arrêté du 21 mars 1991 nommant :
Roger Pérodin, Gouverneur *
Dumas Benjamin, Gouverneur Adjoint *
Monique Ph. Thébaud, Directeur Général *
Marie Thérèse O. Narcisse, Membre *
Venel Joseph, Membre *

MONITEUR # 94-A DU 2 DÉCEMBRE 1991

Arrêté du 25 novembre 1991
Bonivert Claude, Gouverneur *
Fritzner Beauzile, Vice Président *
Monique Ph. Thébaud, Directeur Général *
Marie Thérèse O. Narcisse, Membre *
Serge Pérodin, Membre *

MONITEUR D'OCTOBRE 1994

Arrêté d'Octobre 1994 nommant la Commission Provisoire de Gestion de la Banque de la République d'Haiti :

Roger Pérodin, Président *
Bonivert Claude, Membre *
Monique Ph. Thébaud, Membre *
Venel Joseph, Membre *

Dumas Benjamin, Membre *

MONITEUR # 99 DU 15 DÉCEMBRE 1994

Arrêté du 8 décembre 1994 nommant :

Leslie Delatour, Gouverneur
Fred Joseph, Vice-Gouverneur
Roland Pierre, Directeur Général
Venel Joseph, Membre *
Henry Cassion, Membre

MONITEUR # 9 DU 31 JANVIER 1996

Arrêté du 16 janvier 1996 nommant :

Fritz Jean, Gouverneur Adjoint en remplacement de Fred Joseph.

MONITEUR # 12 DU 12 FÉVRIER 1998

Arrêté du 9 février 1998 nommant :

Fritz Jean, Gouverneur
Roland Pierre, Gouverneur Adjoint
Henry Cassion, Directeur Général
Venel Joseph, Membre *
Max Etienne, Membre *

MONITEUR # 71 DU 30 AOÛT 2001

Arrêté du 16 août 2001 nommant:

Venel Joseph, Gouverneur*
Hancy Pierre-Louis, Gouverneur Adjoint*
Réginald Mondésir, Directeur Général
Gladys Péan, Membre
Yvon Guirand, Membre

MONITEUR # 22 DU 27 AVRIL 2004

Arrêté du 31 mars 2004 nommant:

Raymond Magloire, Gouverneur
Philippe W. Lahens, Gouverneur Adjoint
Charles Castel, Directeur Général*
Rémy Montas, Membre
Georges Henry Fils, Membre

MONITEUR # 86 DU 30 SEPTEMBRE 2007

Arrêté du 20 septembre 2007 nommant:

Charles Castel, Gouverneur
Philippe W. Lahens, Gouverneur Adjoint
Marc Hébert Ignace, Directeur Général*
Rémy Montas, Membre
Fritz Duroseau, Membre

MONITEUR # 162 DU 16 NOVEMBRE 2011

Arrêté du 31 octobre 2011 nommant:

Charles Castel, Gouverneur*

Georges Henry Fils, Gouverneur Adjoint

Jean Baden Dubois, Directeur Général*

Fritz Duroseau, Membre*

Georgette Jean-Louis, Membre

* Cadre de la BNRH ou de la BRH